Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-72-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

longpont -sur-orge

72/2026

Mise en ligne le

02 NOV. 2026

Longpont-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Objet : Octroi d'une garantie d'emprunt à Essonne Habitat dans le cadre de la construction de 22 logements sociaux au 87 rue de Leuville.

Mairie de Longpont-sur-Orge
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-deux octobre à vingt heures trente.
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charlène BADINA, Maire.

Conseillers présents :

Mme	Charlène	BADINA,	Maire
Mme	Julie	CANAL,	1ère Maire-Adjointe
M.	Rémi	MARTEAU,	2ème Maire-Adjoint
Mme	Emilie	GASPAR,	3ème Maire-Adjointe
M.	Sébastien	GONCALVES,	4ème Maire-Adjoint
Mme	Silvia	THIEBAULT,	5ème Maire-Adjointe
M.	Jean-Patrick	LEMARE,	6ème Maire-Adjointe
Mme	Elisabeth	LOPES,	7ème Maire-Adjointe
M.	Julien	FOURTANIER,	Conseiller municipal délégué
M.	Julien	PENDINO,	Conseiller municipal délégué
Mme	Nelly	GRANDER,	Conseillère municipale déléguée
Mme	Cherifa	IGHOUD,	Conseillère municipale déléguée
M.	Alain	LAMOUR,	Conseiller municipal
M.	Mathéo	DUMONT BARTOLOMEU,	Conseiller municipal
Mme	Magali	FACCHIN SAUVERGEAT,	Conseillère municipale
M.	Jean-Régis	GUILLON,	Conseiller municipal
Mme	Florence	GRULOIS,	Conseillère municipale
Mme	Corinne	GAZAGNOL,	Conseillère municipale
M.	John	MALGUY,	Conseiller municipal
Mme	Christelle	POULIQUEN,	Conseillère municipale
M.	Claude	COLLIN,	Conseiller municipal
Mme	Mireille	BELLEGARDE,	Conseillère municipale
M.	Brian	MERZ,	Conseiller municipal
Mme	Carole	SCIMECA,	Conseillère municipale
M.	Philippe	HAMON,	Conseiller municipal
Mme	Béatrice	FAYETTE,	Conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-72-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Conseillers absents excusés :
Fanny LOCHU donne pouvoir à Rémi MARTEAU, François GERBAUD donne pouvoir à Sébastien GONCALVES, Hervé GNIS donne pouvoir Elisabeth LOPES.

Secrétaire de séance : Julien FOURTANIER.

Rapporteur : Julie CANAL

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,
VU le Code civil, et en particulier son article 2305,
VU le contrat de prêt n°192604 en annexe signé entre ESSONNE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,
VU l'avis favorable de la commission Finances et administration générale en date du 14 octobre 2026,

CONSIDERANT la demande du bailleur social Essonne Habitat de garantir à hauteur de 100% sept lignes de prêt souscrites auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 3 278 657,00 euros, destinées au financement de la construction de 22 logements, au 87 rue de Leuville à Longpont-sur-Orge ;

CONSIDERANT que la garantie de la commune à accorder à Essonne Habitat respecte bien les règles prudentielles du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la commune bénéficiera d'un droit de réservation de 20 %, soit 4 de ces 22 logements,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : Le conseil municipal de Longpont-sur-Orge accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 278 657,00 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°192604 constitué de 7 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-72-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré, le 22 octobre 2026
Extrait conforme à l'original,
Au registre sont les signatures,

MAIRIE DE LONGPONT SUR ORGE
91310 (Essonne)

Le Maire,

Charlène BADINA

Adopte par (29 voix)

29 POUR : Charlène BADINA, Rémi MARTEAU, Julie CANAL, Sébastien GONCALVES, Emilie GASPAR, Jean-Patrick LEMARE, Silvia THIEBAULT, Elisabeth LOPES, Julien FOURTANIER, Julien PENDIDO, Nelly GRANDER, Fanny LOCHU, Cherifa IGHOUD, Alain LAMOUR, François GERBAUD, Mathéo DUMONT BARTOLOMEU, Magali FACCHIN SAUVERGEAT, Jean-Régis GUILLON, Florence GRULOIS, Hervé GNIS, Corinne GAZAGNOL, John MALGUY, Christelle POULIQUEN, Claude COLLIN, Mireille BELLEGARDE, Brian MERZ, Carole SCIMECA, Philippe HAMON, Béatrice FAYETTE.

0 ABSTENTION

0 CONTRE